ART. PREMIER N° 112 (Rect)

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juin 2021

RELATIF À LA RÉGULATION ET À LA PROTECTION DE L'ACCÈS AUX ŒUVRES CULTURELLES À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 4245)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 112 (Rect)

présenté par Mme Mette

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 114, supprimer les mots :

« et à la dernière phrase du dernier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.